



PARTENARIAT OPPQ - REPAR (4.2.1)

OBJECTIFS DU « PROGRAMME DE PARTENARIAT OPPQ - REPAR »

L'**objectif principal** du « *Programme de partenariat OPPQ – REPAR* » est de promouvoir le développement de la recherche clinique en physiothérapie par une association des programmes de subvention de recherche clinique de l'OPPQ et du REPAR. <u>Les projets de recherche appuyés comportent un fort potentiel d'amélioration de la pratique clinique du milieu auguel les demandeurs sont associés.</u>

Les objectifs spécifiques sont de :

- 1. Favoriser des échanges entre l'OPPQ et le REPAR dans le contexte des programmes de partenariat de l'OPPQ et du REPAR dans le but d'encourager les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique à s'impliquer en recherche clinique ;
- Stimuler la réalisation de projets cliniques de plus grande envergure en doublant le montant maximal de 7 500 \$ normalement offert en subvention de recherche clinique par l'OPPQ;
- 3. Favoriser des activités de réseautage multidisciplinaires ou multicentriques dans le but de susciter l'émergence de nouvelles problématiques de recherche rencontrant les préoccupations des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
- 4. <u>Améliorer la pratique clinique en physiothérapie par le développement, le transfert et/ou l'appropriation des connaissances.</u>

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 1. Être membre régulier de l'OPPO;
- 2. Être membre collaborateur-clinicien ou étudiant (excluant le niveau postdoctoral) ; (Note : dans l'éventualité où le physiothérapeute ou le thérapeute en réadaptation physique n'est pas membre du REPAR, une demande d'adhésion au REPAR doit être faite simultanément à la demande de subvention. L'attribution d'une subvention OPPQ REPAR sera conditionnelle à son acceptation comme membre du REPAR) ;
- détenir au moins un diplôme de 2^e cycle (maîtrise); ou posséder une expérience équivalente en recherche¹;
- 4. Présenter une demande de projet clinique en tant que demandeur principal (<u>premier auteur de la demande</u>) en équipe avec un ou des chercheurs. Un ou des chercheurs peuvent se joindre à la demande. La contribution de tous les membres de l'équipe doit être clairement établie.
- 5. Ne pas détenir simultanément une autre bourse ou subvention de l'OPPQ (Le rapport final doit avoir été déposé au moment du dépôt de la nouvelle demande).
- 6. Ne pas détenir une subvention ou une bourse du REPAR pour le même projet ou un projet similaire.
- 7. <u>Lettre d'appui témoignant de l'engagement du milieu</u> à mettre en place des actions visant à soutenir l'équipe de recherche et à encourager l'utilisation des données probantes issues du projet (la lettre doit témoigner d'un appui solide à la réalisation du projet et à l'appropriation des données issues du projet pour modifier une pratique clinique).

¹ Le candidat qui ne détient pas de maîtrise doit démontrer clairement dans son CV qu'il a une expérience équivalente. Les projets de recherche auxquels il a participé dans les cinq dernières années doivent être détaillés de même que son rôle, ses réalisations (publications, présentations, rédaction d'un rapport de recherche) et le temps consacré à chacune de ses activités.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La pertinence et l'originalité du projet vis-à-vis les orientations de la recherche de l'OPPQ et du REPAR;
- 2. La qualité scientifique du projet;
- 3. Le potentiel de retombées du projet sur la pratique clinique en physiothérapie;
- 4. La faisabilité du projet : ressources humaines et matérielles, calendrier ;
- 5. La démonstration de réseautage multidisciplinaire ou multicentrique sera un atout ;
- 6. La démonstration qu'une équipe solide a été mise sur pied impliquant des expertises cliniques et de recherche sera un atout ;
- 7. Qualité du plan de transfert et d'appropriation des connaissances ;
- 8. La qualité du dossier du demandeur ;
- 9. La démonstration que le demandeur principal (physiothérapeute ou thérapeute en réadaptation) a un rôle prépondérant dans la réalisation du projet ;
- 10. La qualité de l'appui du milieu témoignant de son engagement envers l'équipe et l'utilisation subséquente des résultats.

ENGAGEMENT DU RÉCIPIENDAIRE

- 1. Selon les opportunités du moment, présenter les résultats des travaux à un congrès, un colloque ou une autre activité à caractère scientifique de l'OPPQ;
- 2. Présenter les résultats à l'équipe clinique et ou de direction du milieu clinique associé au demandeur ;
- 3. Rédiger, aux fins de diffusion dans la revue Physio-Québec, les éléments de contenu d'une capsule axée sur le transfert des connaissances ;
- 4. <u>Identifier les sources de financement (organismes subventionnaires : OPPQ et REPAR) lors de présentations ou publications des résultats du projet subventionné ;</u>
- 5. Déposer un rapport d'étape scientifique et financier 12 mois après le début du projet de recherche et un rapport final 3 mois après la fin du projet de recherche. Le rapport final devra inclure les retombées scientifiques telles que les abrégés, communications, articles, subventions subséquentes, s'il y a lieu. De plus, le récipiendaire s'engage à communiquer les retombées ultérieures au dépôt du rapport final et à répondre à toutes demandes d'information de l'OPPQ et du REPAR concernant le projet.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les demandes seront évaluées par un comité bipartite composé de représentants des deux organismes partenaires. Ce comité siège de façon *ad hoc*.

L'éligibilité de la candidature sera déterminée par les représentants des organismes partenaires et non par les membres du comité bipartite. Les demandes acheminées au comité bipartite seront toutes éligibles.

Le comité bipartite est composé de trois (3) membres, dont un (1) du Conseil scientifique du REPAR (un membre clinicien, membre régulier ou étudiant ayant un diplôme de doctorat), d'un (1) membre du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ et d'un (1) membre de l'OPPQ ayant une expérience en recherche reconnue.

L'un des trois membres du comité d'évaluation sera désigné à titre de président du comité après entente entre la présidence du Conseil scientifique du REPAR et la présidence du comité de recherche clinique de l'OPPQ selon le principe d'alternance entre les deux organismes partenaires.

Les candidats qui soumettent une demande de fonds, qu'ils soient retenus ou non, recevront une copie de l'évaluation de leur dossier et le sommaire du président du comité bipartite.

Révisé Décembre 2016

PRÉSENTATION DES DEMANDES

La demande **(maximum de 6 pages)** doit présenter, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2.54cm (n'incluant ni le budget, ni les références bibliographiques), les éléments suivants :

- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport au programme et aux orientations de recherche du REPAR et de l'OPPQ;
- La nature ou l'absence de chevauchement entre le projet soumis et d'autres projets ayant obtenu un financement antérieur du REPAR, de l'OPPQ ou d'autres organismes subventionnaires ;
- La démonstration du réseautage en précisant la diversité et la complémentarité des expertises, des disciplines ou méthodologies utilisées pour réaliser le projet soumis ;
- La pertinence et l'originalité du projet proposé par rapport à la pratique clinique en physiothérapie et/ou en adaptation-réadaptation ;
- La description claire d'un objectif réaliste, de la population à l'étude (critères d'inclusion et d'exclusion), de la méthode proposée, des plans d'analyse, de transfert et/ou d'appropriation des connaissances.
- La justification du besoin de financer ce projet et son impact sur la pratique clinique du ou des demandeurs.

La demande doit comporter une courte liste bibliographique des références les plus pertinentes. La demande doit proposer un échéancier et une ventilation budgétaire pour l'utilisation des fonds.

La demande doit être accompagnée d'un CV (activités des cinq dernières années seulement) de chacun des auteurs de la demande décrivant les diplômes obtenus, bourses et distinctions reçues, expérience professionnelle et de recherche, formation continue, communications orales et écrites, et activités au sein de l'Ordre. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (ex : FRQS, FRQSC, IRSC ou FRQNT) peut être employé.

Aucune annexe autre que le budget et les références ne seront transmises aux évaluateurs.

MONTANT

Le montant maximal est de 15 000 $\$ (7 500 $\$ OPPQ + 7 500 $\$ REPAR), non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, débutant à la date d'émission du chèque.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'une attestation de conformité en éthique émise par un comité d'éthique de la recherche. L'attestation peut être fournie à priori ou à posteriori.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à part égale à chacun des deux organismes subventionnaires (OPPQ et REPAR).

Révisé Décembre 2016

CONDITIONS RELATIVES AUX DÉPENSES

Un montant maximal de 50%, maximum 7 500 \$, peut être alloué afin de libérer le demandeur de certaines de ses activités cliniques courantes pour que celui-ci effectue des tâches relatives au projet de recherche.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES POUR L'ANNÉE 2017-2018

Les demandes doivent être soumises électroniquement sur le site du REPAR au plus tard le 6 mars 2017.

REPAR / FRQS
A/S Madame Lucie Benoît
Pavillon Gingras (4ième étage)
6363 Chemin Hudson
Montréal (Qué.) H3S 1M9

Révisé Décembre 2016 4